



Commune de Grancy

GRANCY-INFO

JUIN 2024



COMPTES COMMUNAUX

Les comptes communaux 2023 sont terminés et bouclés. Les membres du Conseil général qui le désirent peuvent les consulter auprès la boursière: Madame Anne Abegg, du **mercredi 5 juin au vendredi 14 juin 2024**, soit au bureau communal, le mercredi de 08h00 à 09h00 ou sur rendez-vous: bourse@grancy.ch.



CARTE JOURNALIÈRE COMMUNES CFF

Comme annoncé dans la presse en début d'année, le concept des cartes journalières "communes" a été revisité et fonctionnera sous une nouvelle forme dès janvier 2024. Les citoyens pourront se rendre dans la commune de leur choix, pour autant qu'elle offre cette prestation, et acquérir la nouvelle carte journalière dégriffée Commune au prix de frs 52.- Si l'achat est effectué moins de 10 jours avant la date du voyage, le prix passe alors à frs 88.-. A noter que des tarifs plus avantageux sont proposés pour les titulaires d'un abonnement demi-tarif (respectivement frs 39.- et frs 59.-). Sachez encore que la carte sera nominative. Les disponibilités pourront être consultées sur le site www.cartejournaliere-commune.ch. La commune de Grancy délègue cette prestation à la commune de Cossonay, c'est pourquoi, pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter le greffe municipal de Cossonay au 021 863 22 00.

LES TOILETTES NE SONT PAS DES POUBELLES

Fonctionnement des stations d'épuration des eaux usées. Les Municipalités et les Services intercommunaux d'épuration des eaux usées sont aux prises avec des boules de fibres provenant de lingettes humides et d'autres articles hygiéniques qui obstruent les pompes et qui doivent être enlevées manuellement de manière laborieuse.



TAILLE DES HAIES ET ÉLAGAGE DES ARBRES

La Municipalité de Grancy rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994, de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

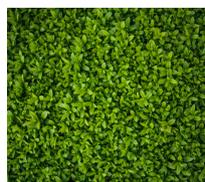
Emondage des haies :

- a) à la limite de la propriété,
- b) à une hauteur maximale de 0,60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

Elagage des arbres :

- a) au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur,
- b) au bord des trottoirs: à 2.50 m de hauteur et à la limite de la propriété.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, délai jusqu'au **30 juin 2024**.



VOTATION FEDERALE DU 9 JUIN 2024

Les électeurs et électrices de Grancy sont convoqués le dimanche 9 juin 2024 pour se prononcer sur :

Votation fédérale : 4 objets

Ouverture du bureau de vote: **dimanche 9 juin 2024 de 10h00 à 11h00** à la salle villageoise.



CONSEIL GÉNÉRAL

La prochaine assemblée du Conseil général aura lieu le **lundi 24 juin 2024 à 20h00** en lieu et place du 17 juin comme annoncé dans le calendrier communal à la salle villageoise de Grancy.

Les citoyens et citoyennes qui désirent être membres du Conseil général voudront bien s'annoncer auprès du Président : conseilgeneral@grancy.ch ou bien au Bureau au moins 10 minutes avant l'assemblée.

WWW.GRANCY.CH



JEUNESSE DE GRANCY REPAS DE SOUTIEN - SAMEDI 8 JUIN 2024

La Municipalité communique qu'elle a autorisé la manifestation suivante et qu'elle encourage chacune et chacun à y participer :

- Souper tartare : repas de soutien pour la société de Jeunesse de Grancy.

Inscriptions jusqu'au **1er juin 2024 au 079 851 01 71**

Elle remercie d'ores et déjà la population du bon accueil réservé à la manifestation susmentionnée ainsi que de sa compréhension envers les nuisances sonores qui pourraient en découler.



LE PETIT ECHO

L'Echo de la Risaz annonce le retour du Petit Echo tous les mercredis de 14h00 à 15h00. Répétitions les 12, 19 et 26 juin. Tous les enfants de 5 à 14 ans sont les bienvenus. Renseignements: Jean-Marc Narr au 078 629 61 16 e-mail: contact@echodelarisaz.ch

MAISON DE VILLE DE GRANCY

Le café-restaurant Maison de Ville est ouvert selon les horaires suivants :

Lundi au vendredi de 9h00 à 23h00
Samedi de 17h00 à 23h00

Dimanche fermé

Site internet : www.restodegrancy.ch

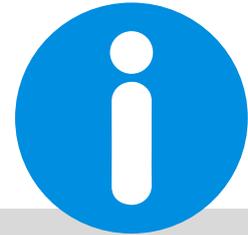
E-mail : contact@restodegrancy.ch

Réservation au 021 866 15 15



LA MUNICIPALITÉ

MUNICIPALITÉ DE GRANCY
PL. DE LA FONTAINE 1 - LE COLLÈGE
1117 GRANCY



GREFFE MUNICIPAL ET CONTRÔLE DES HABITANTS

Mme Mireille Hofer
Secrétaire municipale

Heures d'ouverture:
mardi de 15h30 à 18h
mercredi de 8h à 10h

Tél bureau: 021 861 14 80
admin@grancy.ch

EMPLOYÉS COMMUNAUX

M. Beat Baumann
Employé communal
Tél privé: 079 378 29 20

Mme Nathalie Araujo de Sa
Concierge collège
et salle villageoise

Tél privé : 076 418 41 98 du
lundi au vendredi de 08h00
à 12h00 et 13h00 à 18h00

BOURSE

Mme Anne Abegg
Boursière communale

Heures d'ouverture:
mercredi 8h à 9h
Tél bureau: 021 861 14 80